

L'ÉCHO AUCALEUEN



AUTOMNE 2024 - N°158
ISSN 1143-5313



Dinan
Léhon



Octobre Rose



**Dépistage :
Prenez le pouvoir sur
votre santé**

Des actions en faveur de :



**Du 27 septembre
au 20 octobre 2024**

Le programme complet
www.dinan.fr et www.trelivan.fr



Programme Octobre Rose

Trélivan :

Tout le mois : La ville se pare de rose pour Octobre rose !

Arbres et mobiliers urbains habillés de tricots réalisés par des bénévoles.

Samedi 5 octobre : 20h30 - Salle Clément Ader, spectacle d'improvisation théâtrale avec la troupe dinnanaise " Improlocos". Tarif 6€, gratuit pour les moins de 12 ans.

Dimanche 6 octobre : Venez marcher aux Randonnées Roses !

Départ de la salle Clément Ader - Inscription dès 8h45

4 parcours fléchés :

- marche douce 4 km - PMR / Famille,
- marche nordique 10 km,
- marches 6 et 10 km.

Au retour, collation, animation musicale, divers stands (ligue, dépistage, bien-être...).

Mercredi 9 octobre : 19h30 - Salle Clément Ader, Zumba Partie organisée par le Club de Gym Trélivannais et animée par Alicia Alvarado. Séance ouverte à tous - participation libre.

Les dons récoltés seront remis à la Ligue contre le cancer.

contact : mairie-trelivan@wanadoo.fr - 02 96 39 16 31 - www.trelivan.fr

Dinan :

Vendredi 27 septembre : Lancement d'Octobre Rose

Présence de CEMonBus : 8h30, devant l'école Mosaïque, 13h30 - parking de la Banque Alimentaire, 46 promenade de la Fontaine des Eaux.

• **20h30** - Salle Schuman, Théâtre « Et après » avec mycancer.network, en partenariat avec Aésio Mutuelle, suivi d'un débat avec une psychologue.

Samedi 12 octobre :

• **11h - Flashmob sur l'Esplanade de la Résistance**, avec Din'en Forme.

• **14h - Dictée Rose à la Maison des Associations**, en partenariat avec le Rotary Club.

Ouvert à tous, à partir de 10 ans - Lots pour les lauréats.

Inscription dès 13h45 - 5€ pour les adultes, en faveur des Dragon Ladies de la Rance.

- Collation et stands partenaires - Harmonie mutuelle (jeu concours pour remporter une box initiation au bien-être),
- Récupération de plats à emporter (commande avant le 29 septembre au CCAS de Dinan).

Samedi 19 octobre : 16h30 - Eglise Saint-Malo. Nathalie Manfrino Soprano, chanteuse lyrique, interprètera «les plus beaux Ave Maria». Concert payant.

Dimanche 20 octobre : 14h30 - Théâtre des Jacobins. La troupe «Les Calamars Endiablés» interprètera « Les Héritiers » par Alain KRIEF (en partenariat avec Souffles d'Espoir contre le cancer). Au profit du Centre Eugène Marquis et de la Ligue contre le cancer.

Tarifs : Adultes 8 €, 10-12 ans 5 €, moins de 10 ans gratuit - Billetterie au CCAS de Dinan.

Pour les actions gratuites, des urnes seront à disposition pour des dons.

contact : prevention@dinan.fr - 02 96 87 17 00 - www.dinan.fr

L'ÉDITO DU MAIRE |

Le Maire, Christophe OLLIVIER

Voeux du Maire

Samedi 4 janvier 2025

Salle polyvalente à 18h30

Et bien, ça y est, la rentrée a eu lieu et nous voici en automne. Et un nouveau gouvernement vient d'être constitué ! Enfin, diront certains, le feuilleton ayant duré tout l'été.

Le ministre des finances démissionnaire s'en est pris aux collectivités territoriales cet été, les accusant de trop dépenser et d'augmenter considérablement les déficits publics, litanie destinée à camoufler la réalité !

En réponse, vous trouverez ci-dessous des extraits d'une interview de David LISNARD, président de l'Association des Maires de France et d'André LAIGNEL, premier vice-président :

« Les collectivités, de leur côté, sont obligées de respecter la règle d'or, c'est-à-dire d'avoir des budgets à l'équilibre. Elles n'empruntent que pour de l'investissement, et ces emprunts, qui constituent la dette des collectivités, ont légèrement diminué depuis 30 ans, à un peu plus de 8 % du PIB. Autrement dit, plus de 90 % de la dette publique totale est du ressort de l'État... Les dépenses des collectivités territoriales représentent 19 % de la dépense publique. Je rappelle tout d'abord qu'en moyenne, dans la plupart des pays européens, décentralisés comme fédéraux, ce chiffre tourne autour de 35 %... Par ailleurs, je rappelle que depuis quinze ans, les gouvernements successifs ont prélevé 71 milliards d'euros dans les finances publiques communales. Pour quel résultat ? Les comptes de l'État ont continué de se dégrader. Plus l'État prélève sur les collectivités, moins il fait les efforts qu'il demande aux autres... Par ailleurs, c'est tout de même un comble de nous reprocher d'avoir engagé des dépenses que l'État nous a imposées ! Un certain nombre de nos dépenses n'ont pas été choisies par les maires, mais par les gouvernements. C'est vrai pour ce qui concerne la masse salariale, avec l'augmentation du point d'indice. C'est vrai également pour la petite enfance, pour le périscolaire, et tant d'autres. Sans même parler des augmentations vers lesquelles l'État nous pousse, par exemple dans le domaine de la sécurité. Regardez : à chaque fois qu'il se commet des actes graves de délinquance dans une commune, le ministre de l'Intérieur enjoint le maire de mettre plus de caméras et plus de policiers municipaux. Or ce n'est pas une compétence décentralisée, on est au cœur du régalien !

Nos dépenses sont de plus en plus contraintes, mais nos recettes aussi. Pourtant, ce n'est pas nous qui avons demandé à être dépendants de l'État en la matière : il y a eu un mouvement de recentralisation financière qui fait que désormais, l'argent local passe par l'État avant d'être redistribué localement, [par exemple sous la forme de part de TVA - ndlr]. Les dernières expressions de cette réalité sont la nationalisation de la taxe d'habitation et la réforme de la CVAE. »

Quant à André LAIGNEL, premier vice- président, il reprend :

« Attaquer les communes, c'est devenu quasiment la raison de vivre de certaines administrations ! Je pense à Bercy, bien sûr... Qui n'y penserait pas ? » à l'occasion de la conférence de presse de rentrée de l'association des maires de France (AMF), ce mardi 17 septembre.

J'ajouterais, par ailleurs, que la protection sociale (sécurité sociale et retraite) est majoritairement financée par le salaire différé, et non par le budget de l'Etat ; il ne devrait donc pas être mélangé avec les finances publiques, qui elles relèvent de l'impôt. Rappelons que la dette provient du fait que les Etats sont contraints par les règles européennes de se financer auprès des marchés financiers et que la comparaison avec la dette d'un ménage n'est pas correcte. La France possédant la quatrième réserve d'or mondiale juste derrière l'Italie, il y a donc de l'argent.

Pour finir, sur une bonne nouvelle attendue depuis longtemps, les bacs jaunes remplaçant les sacs jaunes seront déployés sur les différentes communes de la centralité, entre le 15 octobre et le 15 décembre. Mais il faudra attendre fin janvier 2025 pour les utiliser.

Enfin, comme vous pouvez le voir sur la couverture de ce bulletin (première et quatrième de couverture), différentes initiatives ont lieu dans le cadre de la lutte contre le cancer. Soyons nombreux à y participer. Rendez-vous pour la marche à Trélivan le 6 octobre.

SOMMAIRE

**EXTRAIT DES COMPTES RENDUS
DE CONSEILS MUNICIPAUX.....4**

L'ACTION SOCIALE.....6

LES INFORMATIONS LOCALES.....7

L'ENSEIGNEMENT.....11

LA VIE ASSOCIATIVE.....13

ET DEPUIS LA DERNIÈRE FOIS....15

LES DATES À RETENIR.....18

MÉMO.....19

Directeur de publication :
Le Maire, Christophe OLLIVIER

EXTRAIT DES COMPTES RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Le compte rendu intégral de chaque séance est disponible en mairie et sur le site de la mairie : www.aucaleuc.fr

SÉANCE DU
19 SEPTEMBRE 2024

Présents : Christophe OLLIVIER, Maire, Pascal RENAUDIN, Olivier MORRY, Samuelle RABASTE, Grégoire COURTOIS, Valérie GALLAND, Elisabeth MATHIEU, Chrystèle MICHEL, Christine RAFFRAY, Nadège THOMAS.

Absents représentés : Jacques CHEVÉ ayant donné pouvoir à Christophe OLLIVIER, Florian BOUCARD ayant donné pouvoir à Nadège THOMAS, Samuel VERITÉ ayant donné pouvoir à Pascal RENAUDIN.

● **Rétrocession à la commune de la voirie et des espaces communs du lotissement le Castel d'Anne.**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, suite à la fin des travaux du lotissement « Le Castel d'Anne », le lotisseur Monsieur David LOYER, représentant de la société LOYER BRETAGNE IMMOBILIER de Pacé souhaite rétrocéder à la commune la voirie et les espaces communs du lotissement. Monsieur le Maire précise que si une visite sur le terrain mi-juillet avait permis de confirmer que les travaux étaient bien exécutés comme prévu initialement dans le permis d'aménager, il s'avère que depuis (très récemment) quelques petits points de dégradations sont apparus sur l'enrobé au niveau de deux carrefours du lotissement. Il serait nécessaire que l'enrobé soit repris à ces endroits.

✓ **Approbation à l'unanimité pour la rétrocession après reprise de l'enrobé sur les points de dégradations recensés.**

● **Remplacement des fenêtres de la classe préfabriquée de l'école : choix de l'entreprise.**

Monsieur le Maire explique qu'il convient pour le confort des utilisateurs de la classe préfabriquée de l'école (institutrice et élèves) de remplacer les 6 fenêtres de cette classe. Ces fenêtres sont actuellement très peu isolées et sont devenues quasiment opaques avec le temps. L'objectif est de changer ces fenêtres avant le début de l'hiver. Plusieurs devis ont été demandés.

✓ **Approbation par 12 voix pour et 1 voix contre** pour retenir la proposition faite par l'entreprise « AUX MIROITERIES DES REMPARTS (AMDR) » de Dinan pour un montant de 8 264,04 € HT € soit 9 916,85 € TTC.

● **Participation aux frais de fonctionnement 2023-2024 du Réseau d'Aides Spécialisées pour les Elèves en Difficulté (RASED) géré par la Ville de Dinan.**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la Ville de Dinan est le lieu d'affectation du psychologue scolaire dépendant du Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté (RASED). Il précise que le RASED est un dispositif de l'Éducation Nationale destiné à soutenir les élèves en difficulté et à prévenir le risque d'échec scolaire par des interventions sur le lieu de scolarisation.

La rémunération des psychologues du RASED est à la charge du ministère de l'Éducation Nationale mais

dans le cadre de l'exercice de leur mission, ils ont besoin de fournitures et divers matériels qui sont à la charge de la ville à laquelle ils sont affectés. Ainsi, la Ville de Dinan demande une participation financière de chaque commune concernée calculée au prorata des effectifs des classes maternelles et élémentaires.

✓ **Approbation à l'unanimité pour une participation de 99 € de la commune d'Aucaleuc qui sera versée à la Ville de Dinan.**

● **Participation aux frais de scolarité pour 4 enfants : classe bilingue en langue régionale de l'école Sainte-Croix de Dinan et de l'école Diwan de Dinan.**

Monsieur le Maire rappelle que depuis l'année scolaire 2021-2022, une commune a l'obligation de participer aux frais de scolarisation des enfants domiciliés sur son territoire et qui fréquentent une école dispensant un

enseignement en langue régionale à partir du moment où aucune école de son territoire ne dispense cet enseignement. Dans ce cadre la commune est sollicitée par deux écoles, l'ensemble scolaire Sainte-Croix

de Dinan (1 enfant d'Aucaleuc scolarisé en classe bilingue français-breton en 2022-2023) et l'école Diwan de Dinan (3 enfants d'Aucaleuc scolarisés en classe bilingue français-breton en 2023-2024).

Selon le coût moyen départemental d'un élève en 2022-2023 et en 2023-2024 la participation totale à verser par la commune s'élèverait à (452,30 € x 1 élève) + (530 € x 3 élèves) soit 2 042,30 €.

Un débat s'engage dans l'assemblée. En effet, les membres du Conseil Municipal estiment que la

- **Personnel communal : ajustement de la durée hebdomadaire de service pour un poste à l'école, création d'un poste de technicien et mise à jour du tableau des effectifs.**

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'ajuster la Durée Hebdomadaire de Service (DHS) du poste d'agent polyvalent des services périscolaires. La DHS est actuellement de 28h30, il conviendrait de la passer à 28h. Il s'agit là d'une régularisation administrative puisque l'agent en poste est déjà recruté sur cette DHS.

Il ajoute ensuite qu'il conviendrait de créer un poste de technicien territorial à compter du 1^{er} janvier 2025. En effet, l'agent polyvalent responsable du service technique de la commune a été inscrit en juillet 2023 sur la liste d'aptitude du grade de technicien.

- **Personnel communal : création d'un emploi non permanent de 3 mois (agent polyvalent du service technique) pour besoin occasionnel/accroissement temporaire d'activité.**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement, sur des emplois non permanents, d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

Il ajoute que la mutation dans une autre commune d'un agent polyvalent du service technique depuis le 1^{er} septembre 2024 engendre un accroissement

scolarisation d'un enfant en classe bilingue régionale relève d'un choix personnel de la famille et estime que les fonds publics ne sont pas destinés à financer ce type de scolarisation. Monsieur le Maire ajoute que ces écoles privées sous contrat d'association bénéficient déjà de financements publics de l'État.

- ✓ **Refus à l'unanimité de participer aux frais de scolarisation d'enfants fréquentant des classes bilingues en langue régionale.**

Il pourrait ainsi être nommé à ce grade sachant qu'il occupe actuellement le grade immédiatement inférieur d'agent de maîtrise principal.

Il est ainsi proposé de passer la DHS du poste d'agent polyvalent des services périscolaires à 28h et de créer un poste de technicien en remplacement du poste d'agent de maîtrise principal.

- ✓ **Approbation à l'unanimité pour modifier et créer les postes tels que proposés et modifier le tableau des effectifs de la Commune en conséquence.**

temporaire d'activité dans ce service dans l'attente du recrutement (en cours) d'un agent statutaire.

Il est ainsi proposé de créer, du 1^{er} octobre 2024 au 31 décembre 2024 un emploi non permanent (contractuel) de catégorie C sur le grade d'adjoint technique à temps complet.

- ✓ **Approbation à l'unanimité.**

- **Dinan Agglomération : points d'actualité**

- **Plan Intercommunal de sauvegarde (PICS) :**

Les intercommunalités dont au moins une commune est soumise à l'obligation de détenir un plan communal de sauvegarde (cas de Plancoët et Saint-Lormel) doivent réaliser un PICS. Un chargé de mission a été nommé pour mener à bien ce projet.

- **Bail à construction :**

Il est prévu de mettre en place un dispositif de bail à construction (durée de 60 ans) pour la commercialisation de l'ensemble des lots cessibles au sein de ses zones d'activités (ZA).

- **Société Publique Locale Énergies et Territoires (SPLET) :**

Il est envisagé de créer un SPLET pour favoriser le développement du photovoltaïque sur le territoire. Cette SPLET serait portée par le Syndicat Département d'Énergie des Côtes-d'Armor (SDE 22) et composée de toutes les intercommunalités du Département et du Conseil Départemental.

L'ACTION SOCIALE

• CLSPD



C'est devant une quarantaine de personnes que Charlyne Tiré de l'association Colosse aux pieds d'argile a parlé des violences sexuelles, du harcèlement et du bizutage dans le milieu associatif lors d'une soirée organisée par le CLSPD (comité local de sécurité et de de prévention de la délinquance) à Quévert le 10 septembre.

Colosse aux pieds d'argile est une association créée par le rugbyman Sébastien Boueth (lui-même victime de violences sexuelles). Elle est reconnue d'utilité publique et œuvre tant pour la protection de l'enfant que des encadrants en milieu sportif mais aussi dans les champs de la jeunesse et du scolaire.

www.colosse.fr

LES 12 COMMANDEMENTS DU COLOSSE

CETTE CHARTE A ÉTÉ ÉLABORÉE À PARTIR DE SITUATIONS RÉELLES. ELLE PROTÈGE AUSSI BIEN L'ENFANT QUE L'ÉDUCATEUR ET ÉVITE DES SITUATIONS QUI POURRAIENT ÊTRE MAL INTERPRÉTÉES.

Tu instaureras un check comme salut avec les enfants.

Ne pas faire la bise aux enfants pour mettre une distance.



Pour modifier la posture d'un enfant, tu le préviendras oralement du geste que tu vas effectuer ou tu montreras l'exemple sur toi.

Prévenir l'enfant du contact physique pour ne pas le surprendre et le rendre mal à l'aise.

Tu limiteras l'accès aux vestiaires aux éducateurs et aux parents sollicités.

Éviter la fréquentation des vestiaires par des personnes non autorisées.



Tu laisseras un enfant se doucher chez lui s'il ne sait pas se laver seul.

Respecter la pudeur de l'enfant et son intimité.

Tu ne devras jamais te trouver seul avec un enfant dans un endroit clos.

Demander à être accompagné d'une tierce personne pour ne pas être isolé avec un enfant.

Tu privilégieras de contacter les parents plutôt que les enfants, et si tu souhaites contacter les enfants, tu créeras des groupes de discussion.

Ne pas contacter les enfants individuellement pour éviter toute ambiguïté.

Tout parent entrant dans le vestiaire s'occupe de son enfant et de ceux dont il a la charge. Tu devras au préalable avoir été informé de cette responsabilité.

Être vigilant aux personnes présentes dans les vestiaires.



Tu laisseras la porte du vestiaire fermée.

Respecter l'intimité des enfants et s'assurer que personne ne puisse voir les enfants nus.

Tu ne prendras aucune douche avec les enfants.

Être nu en présence d'enfants est interdit par la loi.



Tu ne publieras pas de photos des enfants sur tes réseaux personnels.

Seule la structure a le droit de le faire si elle a une autorisation parentale de droit à l'image.



Lors de trajets en voiture, tu installeras les jeunes licenciés à l'arrière du véhicule, peu importe leur âge.

Mettre une distance avec les enfants.

Tu ne ramèneras pas les enfants à ton domicile.

Instaurer un cadre strict avec la structure pour les déplacements des jeunes licenciés.

LES INFORMATION LOCALES |

• L'ÉTAT CIVIL

Décès :

Le 15 août 2024, Madame CHAUVIERE Amélie. La municipalité soutient la famille et apporte toutes ses sincères condoléances.

Naissance :

La commune est heureuse de connaître deux nouvelles naissances qui ont eu lieu en juin. La municipalité félicite les parents et apporte tous ces vœux de bonheur !

Mariage :

Le 27 juillet 2024 : Claudie BRAND'HONNEUR et Mélina LENORMAND
Vives les mariées et félicitations !

• LES AUTORISATIONS D'URBANISMES

• LES DÉCLARATIONS PRÉALABLES :

22 Domaine du Pré Meffray - Construction d'un abri de jardin

5 La Croix Fresche Blanc - CMA Bretagne Campus Dinan-Aucaleuc - Création d'un accès par portillon

1 La Yonnais - Ravalement de façade, création d'ouverture, remplacement des menuiseries, remplacement du portail

1 La Yonnais - Transformation d'un garage en pièce de vie

43 La Haute Freschais - Changement de l'implantation de l'accès au terrain

2 Impasse des Vignes - Pose d'une pergola

12 Bis La Harlais - Construction d'un bâtiment de stockage

Bel Air (ancien camp militaire) - Installation d'un poste de livraison

PERMIS DE CONSTRUIRE :

1 La Yonnais - Construction d'un carport et remplacement d'une véranda

5 La Croix Fresche Blanc - CMA Bretagne Campus Dinan-Aucaleuc - Construction d'un abri à conteneur poubelle

Si vous avez un projet de construction, d'aménagement ou autres, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie par téléphone ou directement en mairie aux horaires d'ouverture.



ÉLAGAGE AUX ABORDS DES LIGNES ÉLECTRIQUES

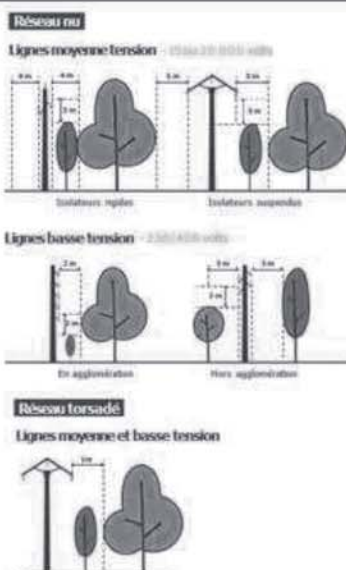
ENEDIS



Élaguer aux abords des lignes électriques : une action INDISPENSABLE !

L'ÉLAGAGE : UN ENJEU POUR TOUS

Élaguer régulièrement les arbres situés à proximité d'une ligne électrique est indispensable pour assurer la qualité d'alimentation en électricité et la sécurité des personnes et des biens.



LA RESPONSABILITÉ DE VOS ADMINISTRÉS

Lorsque les arbres sont sur une propriété privée et débordent sur le domaine public, l'élagage aux abords du réseau basse tension est de la responsabilité des propriétaires.

Les propriétaires peuvent décider de confier l'élagage à une entreprise spécialisée, ou l'effectuer eux-mêmes après avoir réalisé **une DT-DICT*** (déclaration d'intention de commencement de travaux).

* pour déclarer ses travaux : <http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr>

LES PROGRAMMES D'ENEDIS

Enedis réalise périodiquement, avec l'accord du propriétaire des arbres, des travaux d'élagage aux abords des réseaux électriques.

Etablir une DICT avant d'engager des travaux d'élagage est une obligation

LE BON CONSEIL : UN ÉLAGAGE RÉGULIER

Une fois l'élagage de la végétation effectué, Enedis recommande aux propriétaires de maintenir une distance minimale de 3 mètres avec le réseau électrique. Ainsi, l'entretien sera facilité et pourra être réalisé en toute sécurité.

Bon à savoir !

Lorsque les branches ou les arbres occasionnent **des dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients**, Enedis engage des recours envers les propriétaires des arbres présumés responsables des dommages. A titre d'information, en moyenne, le coût des dégâts enregistrés est d'environ 6 000 euros.

• COMPOSTEURS

Mise à disposition de composteurs individuels

La démarche pour l'habitant :

- 1 - Inscription via le formulaire en ligne disponible sur : www.dinan-agglomeration.fr
Le nom du demandeur ainsi qu'un justificatif de domicile sont nécessaires pour s'inscrire à une session organisée par Dinan Agglomération.
- 2 - Participation à la session de sensibilisation sur le compostage et mise à disposition du composteur.
- 3 - Installation du composteur à son domicile et tri des biodéchets.

Les distributions vont désormais se poursuivre selon le calendrier suivant :

Dates	Lieux
du 30 octobre au 2 novembre	Pleslin-Trigavou
du 6 au 9 novembre	Saint-Samson-sur-Rance
du 13 au 16 novembre	Plévenon
du 20 au 23 novembre	Saint-Pôtan
du 27 au 30 novembre	Calorguen
du 4 au 7 décembre	Brusvily
du 11 au 14 décembre	Languenan
du 18 au 21 décembre	Saint-Méloir-des Bois

Tous les habitants de Dinan Agglomération pourront se rendre sur l'un des sites de distribution, quelle que soit leur commune de résidence, pour récupérer un composteur.

Les inscriptions en ligne ouvriront deux mois à l'avance, à savoir mi-octobre pour celles prévues en novembre et décembre.

Contact : Service Collecte et Réduction des Déchets
Tél. 02 96 87 72 72 - dechets@dinan-agglomeration.fr



• RUCHES

Déclaration de détention et d'emplacement de ruches.

La campagne annuelle de déclaration obligatoire de détention et d'emplacement de ruches se terminera le 31 décembre 2024 et concerne tous les propriétaires ou détenteurs de colonies d'abeilles dès la première ruche.

Vous pouvez faire vos démarches en ligne :

<https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-des-ruches>

Vous pouvez également réaliser une déclaration papier, en utilisant le formulaire 13995*07 disponible sur le site <https://entreprendre.service-public.fr>



• LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

C'est la rentrée !

La bibliothèque reprend ses créneaux habituels :

- Le lundi de 16h à 18h.
- Le samedi de 10h à 12h.



Créneau assistantes maternelles : tous les lundis des semaines impaires de 11h à 11h45.

Créneaux école : répartis sur les horaires scolaires.

Les services habituels sont toujours au rendez-vous : présentation de la bibliothèque, aide à la recherche, utilisation des dispositifs de recherche et réservation sur le site de LIRICI, accès aux ressources de la BCA (Bibliothèque des Côtes-d'Armor).

Des envies, des idées : nous en faire part afin que nous voyions à vous satisfaire du mieux possible.

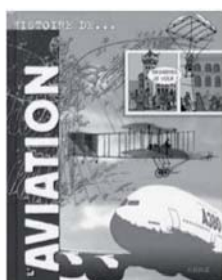
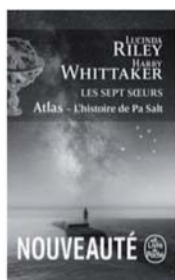
Au plaisir de vous revoir.

Bonne reprise à tous.

L'équipe de la bibliothèque

Emmanuelle, Gisèle, Jacques, Jocelyne, Louis, Marie-Thérèse et Valérie.

Nos nouveautés :



Notre petite énigme :

« Depuis toujours, utile dans notre quotidien,
Devenu ras-le-bol des citoyens.
Certains y passent, d'autres en traigent,
Dans les deux cas, ça fait de la peine. »

Réponse bulletin précédent :

« La puce »

L'ENSEIGNEMENT |

• LA VIE DE L'ÉCOLE

EN ROUTE POUR L'ÉCOLE !

C'est sous une pluie bien bretonne que lundi 2 septembre, les 94 élèves de l'école, dont 9 élèves de Petite Section, ont repris le chemin des écoliers.



Ils y ont été accueillis par les bénévoles de l'amicale laïque autour d'un café et de quelques viennoiseries réconfortantes.

Au cours de l'été, des travaux de nettoyage, peinture et aménagement ont permis à chacun de redécouvrir les locaux avec joie.

L'équipe pédagogique reste inchangée :

Nathalie MAMAN en Petite et Moyenne Sections, Véronique LABBE en Grande Section et CP, Emmanuelle MORRY en CE1 et CE2 et Emeline TOUTAIN, en CM1 et CM2.

Chaque lundi, c'est Caroline TOURNELLE qui enseigne dans la classe des plus grands pendant que Mme Toutain gère la direction de l'école.

L'équipe municipale composée de Rosanna LEMONNIER, Morgane GROUAZEL, Isabelle BURLOT et Evelyne ODDE était elle aussi au rendez-vous, ainsi que Stéphanie ROLLAND qui apporte une aide spécifique aux élèves en situation de handicap.

Cette année sera ponctuée de différentes sorties et projets :

EPS, bibliothèque, cinéma... Nous aurons l'occasion de vous en reparler dans les prochains numéros de notre bulletin municipal.

Les maitresses

Appel aux bénévoles !

Vous êtes disponible le soir après la classe, une ou deux fois par semaine ?

Vous souhaitez offrir un peu de votre temps et vous sentir utile ?

Nous cherchons des bénévoles pour aider les enfants à faire leurs devoirs après la classe, essentiellement de l'aide à la lecture pour les plus jeunes.

Merci de vous faire connaître auprès de la municipalité ou de la directrice.

• LA VIE DU CFA

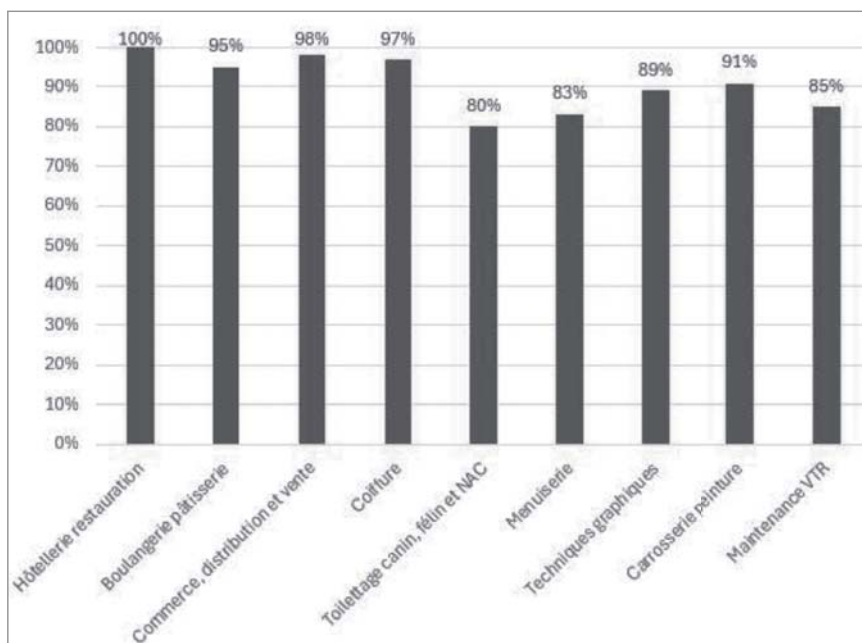
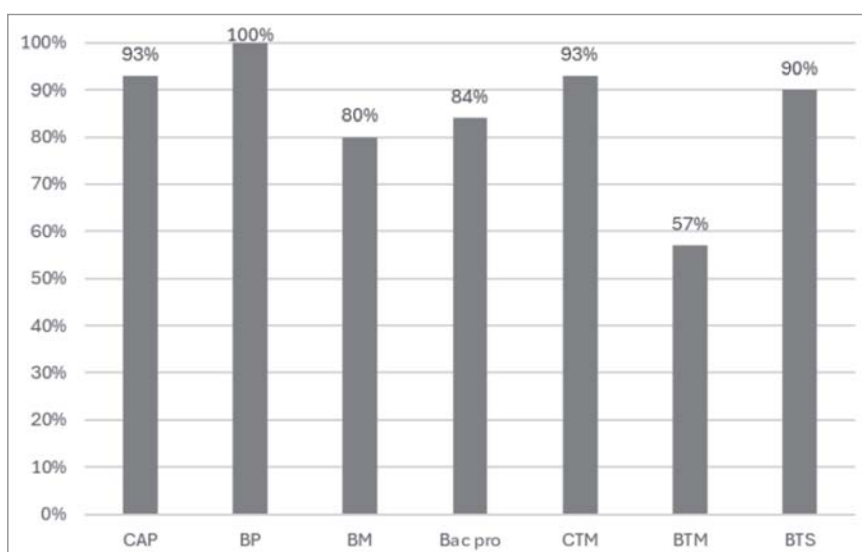


NOUVELLE DÉNOMINATION :
CMA Formation Dinan-Aucelec



EXAMENS SESSION 2024 :

Taux de réussite de CMA Formation Dinan-Aucelec : 89,4%



RENTRÉE 2024 :

784 apprenants sont inscrits au CFA campus de Dinan-Aucelec pour l'année scolaire 2024-2025.

2 et 3 septembre : Accueil de 213 apprenants en année terminale.

9, 10 et 11 septembre : Accueil de 263 apprenants.

16 septembre : Accueil de 130 apprenants entrant en première année de formation.

INFORMATIONS :

Vacances de la Toussaint du lundi 28 octobre au vendredi 1^{er} novembre 2024.

LA VIE ASSOCIATIVE |

• AMICALE LAÏQUE

L'amicale repart pour une nouvelle année scolaire !

L'amicale laïque d'Aucaleuc est une association de parents d'élèves bénévoles qui offrent de leur temps et sont désireux d'offrir de bons souvenirs de leur scolarité aux enfants de l'école d'Aucaleuc.

L'amicale organise des manifestations à but lucratif permettant d'offrir aux enfants des moments récréatifs et de participer aux projets pédagogiques mis en place par l'école, le tout dans une ambiance conviviale.

L'année dernière les enfants ont eu l'occasion de se rendre au Puy du Fou, au zoo de la Bourbansais et de profiter de nombreux autres projets au sein de l'école. Ils ont pu aussi se réunir pour des moments festifs pour l'après-midi jeux à Noël, la chasse à l'œuf en avril et lors de la fête de l'école.

Nous souhaitons remettre en place des actions cette année et pour mettre cela en œuvre, le bureau a été élu à la dernière assemblée générale du vendredi 13 septembre 2024.

Il se compose ainsi :

Présidente : Sylvie LE MOIGNE
Vice-présidente : Allison ODAR
Trésorière : Charlène CAM DELAHAIE
Secrétaire : Adeline JOURMEL
Secrétaire-adjoint : Eric GEFFROY



L'amicale prévoit pour cette année de poursuivre les actions de vente de madeleines dès le mois d'octobre, vente de brioches, de saucissons, d'objets personnalisés par les enfants, de chocolats... mais

aussi d'organiser des moments forts comme une représentation de théâtre en mars, la fête de l'école en juin...

Nous remercions l'équipe éducative de l'école et la municipalité ainsi que tous les bénévoles et tous les habitants qui nous soutiennent ! Sans cet élan collectif nous ne pourrions offrir tous ces souvenirs aux enfants.

Belle année scolaire à tous et à très bientôt !

L'équipe de l'amicale laïque d'Aucaleuc.

Contacts et informations :

Mail : amicale.aucaleuc@outlook.fr

Téléphone : 06 79 01 48 92

Facebook : L'AMICALE LAIQUE AUCALEUC

Boîte aux lettres à côté du panneau d'affichage de l'école

• CLUB DE L'AMITIÉ

Cette année au programme, les après-midis on bouge !

- Jeux : à la salle polyvalente, les mercredis, à partir de 14h.
- Marche : départ salle polyvalente, le lundi et le jeudi à 14h.

Venez nombreux !

Pour toute information appelez Madame Richard au 06 36 69 26 72.



• GYM POUR TOUS

L'association « Gym pour tous » a repris ses activités le mardi 10 septembre 2024 à la salle polyvalente à partir de 19h30 pour 1 heure de cours.

Nous souhaitons une bonne année sportive à toutes et particulièrement aux nouvelles adhérentes.

Il reste quelques places. Inscriptions avant les cours.

Bonne année sportive à toutes.



• SOCIÉTÉ DE CHASSE



Le bureau de la société de chasse saison 2024-2025 :

Président : RENAUDIN Pascal

Vice-président : CAUDET Jean-François

Trésorier : GRANDIN Jean-Jacques

Adjoint : PIQUET Jean-Yves

Secrétaire : MENARD Hubert

Adjoint : GRANDIN Jonathan

La chasse est ouverte depuis le 15 septembre 2024.

Les horaires de chasse :

- Du 15 septembre au 26 octobre, 8h30 à 19h.
- Du 27 octobre au 28 février, 9h à 17h30.

La chasse à la bécasse est autorisée le jeudi et le samedi.

La chasse aux pigeons est autorisée tous les jeudis en poste fixe à partir du jour d'ouverture (sans chien) et tous les jours à partir du 1^{er} novembre sauf les mardi et vendredi.

Tir des corneilles : Voir arrêté préfectoral + autorisation du président pour le tir en dehors des horaires autorisés (1h avant et 1h après l'horaire en vigueur à la date).

Le jour des battues, le rendez-vous des chasseurs est fixé à 8h30 sur le terrain du ball-trap.

Les dates à retenir en 2025 :

- Jeudi de l'Ascension, 29 mai : Vide Grenier
- Samedi 31 mai et Dimanche 1^{er} juin : Ball-Trap

● CÉRÉMONIE HOMMAGE À AUGUSTIN LEGUEN



Véronique MOREAU, sous-préfète de Dinan et Christophe OLLIVIER.

C'est devant une belle assemblée que la cérémonie hommage à Augustin LEGUEN s'est tenue le 2 août devant la stèle sur la RD 107.

Après discours et dépôts de gerbes, direction Quévert pour une déambulation devant l'école, le logement d'Augustin LEGUEN, le café Lecuyer, l'église et l'emplacement de l'ancien monument aux morts.

Puis chacun a pu assister à la projection du film retraçant le dernier jour d'Augustin LEGUEN réalisé par Alain MOREAU, président de l'association pour le patrimoine de Quévert.



De gauche à droite : René DEGRENNE, conseiller départemental, Brigitte BALAY-MIZRAHI, conseillère départementale, Philippe LANDURÉ, maire de Quévert, Capitaine Flore Vicainne, chef du Centre d'Incendie et de Secours de Dinan et des représentants de l'Union Nationale de Combattants.



Famille d'Augustin LEGUEN

DISCOURS DE MONSIEUR LE MAIRE

CÉRÉMONIE HOMMAGE À AUGUSTIN LEGUEN



Il y a 80 ans, le 2 août 1944, s'est déroulé à quelques dizaines de mètres d'ici, un drame.

Augustin Leguen, instituteur et directeur de l'école de Quévert, a été assassiné par les Nazis.

Nous commémorons sa mémoire dans une situation particulière, pleine d'incertitude politique.

Augustin a, sa vie durant, travaillé à l'instruction de la jeunesse. Il a exercé son métier avec passion, il y a mis tout son cœur ; c'est un représentant de ces nombreux instituteurs que l'on surnommait « les hussards noirs de la République », qui étaient convaincus que c'est par l'instruction que l'on améliorerait le sort de l'humanité et que l'on éviterait une nouvelle guerre mondiale, après celle de 14-18 que l'on espérait être « la der des der » !

Malheureusement, ce ne fut pas le cas ; les décisions politiques et les événements s'enchaînèrent pour aboutir à une nouvelle conflagration mondiale. Avec un niveau de destruction et de barbarie encore jamais atteint dans la période historique.

Au cours de ces heures sombres, où la République disparue, des hommes maintinrent la flamme de la résistance et de la démocratie.

Augustin Leguen fut de ceux-là. Par son travail d'instruction, en l'occurrence à l'école de Quévert, et par le dialogue.

Ainsi, ce 2 août 1944, c'est par le dialogue qu'il incitait des soldats allemands à se rendre, alors que les armées de la libération étaient toutes proches. Mais une action mal organisée et non maîtrisée entraîna une fusillade, une prise d'otages de plusieurs habitants de Quévert et aboutit à l'assassinat d'Augustin Leguen. Son corps sera retrouvé tout près d'ici, en face, dans le camp d'Aucaleuc.

Nous sommes ici, 80 ans plus tard, à cette stèle élevée, comme il est écrit, par souscription des quévertois.

Cette année, nous partirons d'ici, lieux de fin tragique de cette journée, pour aller dans le bourg de Quévert où nous parcourrons les lieux des événements. Un film sera ensuite projeté à la bibliothèque de Quévert retraçant la vie d'Augustin Leguen.

En 2014, nouvellement élu, j'avais proposé à ma collègue maire de Quévert, Marie-Odile Fauche, de faire une cérémonie en commun ; elle y a immédiatement répondu favorablement et tous les ans nos deux communes organisent conjointement cette cérémonie.

En 2014 je soulignais qu'il nous fallait, à l'exemple d'Augustin, utiliser le dialogue contre l'obscurantisme et la haine.

En 2024, plus que jamais, il nous faut nous rappeler que le dialogue, avec l'instruction, est une des conditions d'existence de la Démocratie, de la République et par conséquent de l'Humanité. Que notre devise Liberté, Egalité, Fraternité ne peut se concrétiser sans cette volonté de dialogue, sans cet accès pour tous à l'instruction ; qu'il faut se donner les moyens de faire vivre la devise républicaine, alors que les haines et l'intolérance resurgissent, haine de l'autre, du différent, de l'étranger, haine contre des peuples entiers.

Sur cette stèle, il est écrit : « Souviens-toi ».

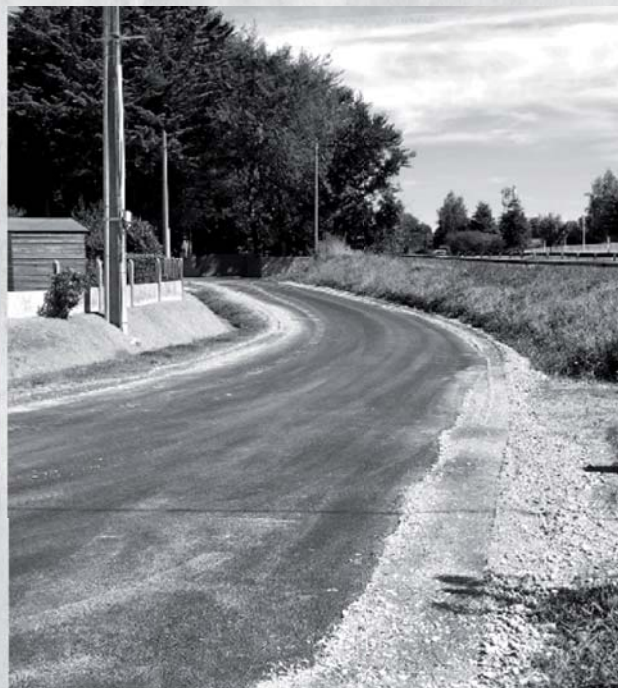
Alors, oui, nous nous souvenons d'Augustin Leguen. Nous nous souvenons de ses combats, et sa mémoire nous accompagne dans nos actions, qui sont la prolongation des combats qu'il a menés.

Vive la Fraternité entre les peuples, vive la République et vive la France !

● TRAVAUX

Réfection de l'enrobé dans l'impasse des Fontenelles et à la Croix.

Suite aux travaux d'adduction d'eau, entre la RN 176 et le bourg d'Aucaleuc, effectués par Dinan Agglomération, les travaux de rénovation de l'enrobé ont pu être réalisés dans le secteur de la Croix et dans l'impasse des Fontenelles.



C'est Dinan Agglomération, en charge de cette compétence (financée par les communes), qui a mandaté l'entreprise pour la réalisation de ces travaux.

• TRAVAUX

Remise en état d'un pont sur le Ruet réalisée par quelques habitants.



Nouvelles peintures dans la classe des GS-CP réalisées par les services techniques de la commune.



LES DATES À RETENIR

Plus d'infos sur le site www.aucaleuc.fr onglet « vie locale » rubrique « dates à retenir »

NOVEMBRE

Lundi 11 novembre

Commémoration de l'Armistice guerre 14-18.
Monument aux morts à 10h30

Dimanche 17 novembre

Repas des aînés - Salle polyvalente à 12h

JANVIER

Samedi 4 janvier

Voeux du Maire- Salle polyvalente à 18h30

MÉMO |

• LA MAIRIE ET LES ÉLUS



2 rue de la Mairie
Tél. 02 96 39 40 68
Mail : mairie.aucaleuc-22@orange.fr
Site : www.aucaleuc.fr

• LES NUMÉROS D'URGENCE

Gendarmerie : 17

Brigade de Dinan : 02 96 87 74 00

SAMU : 15

Pompiers : 18

URGENCES MÉDICALES

Service des urgences :

Centre hospitalier René Pleven de Dinan
74 rue Chateaubriand

Maison médicale de garde :

Pour une consultation urgente le week-end
Le samedi de 14h à 23h
Le dimanche de 8h à 23h
74 rue Chateaubriand
(parking de l'hôpital, à proximité de l'entrée principale)
Tél. 02 96 85 78 44

Pharmacie de garde : 32 37 (numéro payant)

Défibrillateurs sur la commune :

- Rue de la Mairie
(dans le local technique au niveau de l'école - renforcement sur la rue de la Mairie)
- À la salle polyvalente
(à côté du local technique / local EDF)



Horaires :

Lundi : 9h - 12h30 et 13h30 - 17h30

Mercredi : 13h30 - 17h30

Vendredi : 9h - 12h30 et 13h30 - 17h30

Permanences :

Maire : sur rendez-vous

Adjoint : sur rendez-vous

Action Sociale : sur rendez-vous

Pour les prises de rendez-vous merci de contacter le secrétariat de mairie.

• LE CONCILIEUR DE JUSTICE

Monsieur Guy LOCKART

Permanences sur rendez-vous uniquement
(chaque mercredi (hors jours fériés) - De 9h à 12h)
Lieu : Atelier du 5 Bis
5 bis rue Gambetta - Dinan
Tél. 02 96 39 38 21 - www.conciliateur.fr

• LES DÉCHETS

Collecte des déchets ménagers :

Jours de collecte pour les déchets ménagers :
Zone nord d'Aucaleuc jusqu'à La Freschais : mardi après-midi

Zone sud d'Aucaleuc : mercredi matin

Jour de collecte pour les sacs jaunes : jeudi matin

Points de collecte - Containers

La Hydrouais : verre

La Basse Freschais : verre et papier

Parking salle polyvalente : verre / papier et emballages ménagers / vêtements

- Déchetteries :

Déchetterie de Quévert :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : de 8h45 à 12h30 et de 14h à 17h45

Déchetterie de La Landec :

Du 1^{er} février au 31 octobre

Lundi, mardi et vendredi : de 14h à 18h

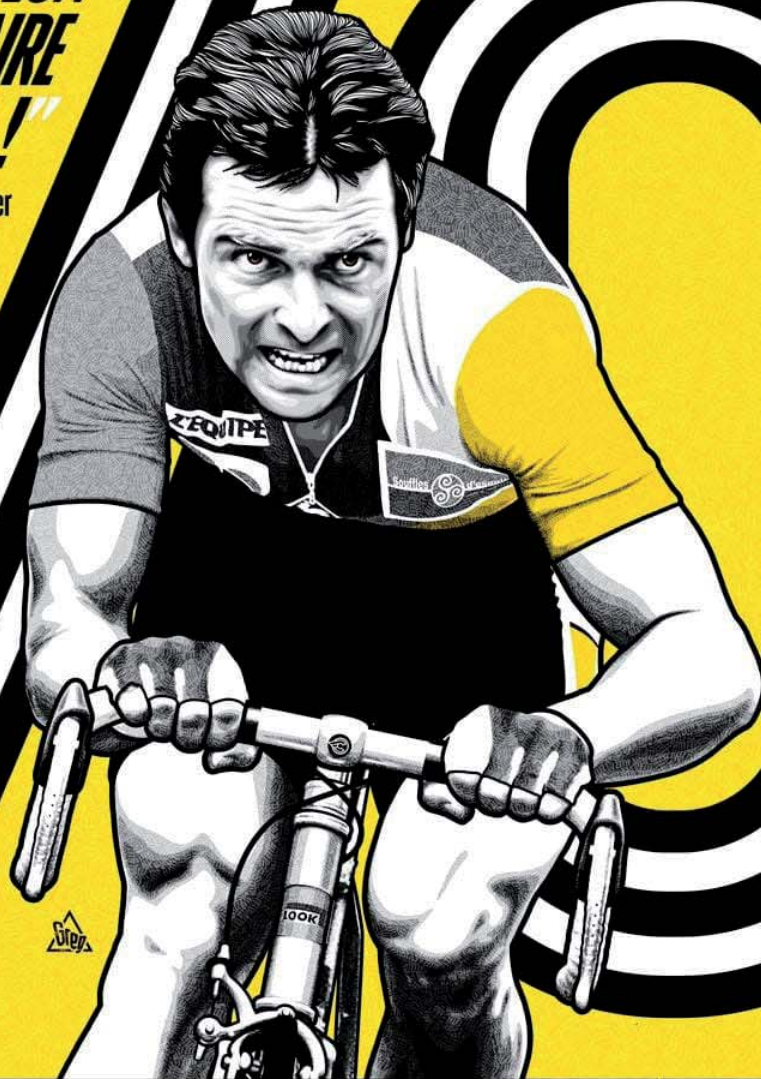
Mercredi et samedi : de 9h à 12h et de 14h à 18h

Du 1^{er} novembre au 31 janvier : fermeture à 17h

16 et 17 novembre 2024
SALLE DU CLOS GASTEL
DINAN LÉHON

**"JOYEUX
ANNIVERSAIRE
BERNARD !"**

Venez célébrer
les 70 ans de notre légende
et les 15 ans de l'association
Souffles d'espoir
contre le cancer.



SALON INTERNATIONAL DES COLLECTIONNEURS VÉLO



SÉANCES DE DÉDICACES
avec les champions d'hier et d'aujourd'hui

Vélos anciens, maillots
de champions, livres, cartes
postales collector, véhicules
miniatures et «petits coureurs» !